

# Le domaine «Médecins libres praticiens»: Phénix renaît de ses cendres



Les nouvelles structures du Secrétariat général de la FMH ont été présentées à la Chambre médicale ordinaire du 7 juin 2012 qui a également décidé que le domaine «Médecins libres praticiens», géré jusqu'à présent sous forme de domaine partiel, serait désormais une entité autonome. La discussion sur ce groupe professionnel s'intensifiera dans un proche avenir et il est donc important de continuer à défendre le mieux possible les intérêts des médecins libres praticiens. Désormais autonome, ce domaine a aussi pour tâche d'être à leur disposition en tant qu'organe de coordination et d'interlocuteur, car de nombreux thèmes sont traités par d'autres domaines de la FMH ainsi que par des sociétés de discipline médicale et des sociétés cantonales de médecine. De ce fait, il est souvent difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'extérieur.

Les tâches du domaine «Médecins libres praticiens» ne sont pas encore fixées de manière définitive, mais elles sont adaptées régulièrement aux thèmes et besoins actuels. Un groupe de travail se penche déjà sur «Les soins de base 2020» et présentera ces prochains mois un projet stratégique au Comité central et aux organes politiques concernés de la FMH. C'est dans ce cadre-là justement que l'on s'est rendu compte combien la coordination et l'information sont nécessaires, car différents groupes d'intérêts ont élaboré des propositions et mis au point des projets de manière autonome et en l'absence de toute information à large échelle. Or il arrive souvent qu'un thème déterminé concerne non seulement les

membres d'une société précise mais aussi des médecins d'autres disciplines; il est donc indispensable de coordonner ces différentes activités. Les autorités par ailleurs prennent plus souvent conscience de leur responsabilité politique et font davantage usage de leur pouvoir en matière de régulation et d'admission et le caractère hétérogène de la Suisse consécutive au fédéralisme se manifeste à nouveau ici: certains

---

**Il faut renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons afin que les médecins puissent opter pour la pratique libérale à l'avenir également.**

---

cantons ont des structures claires et bien établies, d'autres ne disposent même pas encore de projets rudimentaires. Dans ce contexte, tout dépend bien entendu très fortement de la volonté des autorités d'admettre de nouveaux interlocuteurs ou de mener une gestion autoritaire.

Au cours de ces 15 dernières années, les conditions-cadres (TARMED, le blocage de l'accès à la pratique privée et sa levée, etc.) ont fondamentalement changé, tout comme les attentes de nos jeunes collègues (semaine de 50 heures, travail à temps partiel, etc.). Il est toutefois impossible de répondre à cette évolution uniquement en prenant des mesures régulatrices; il convient plutôt d'intensifier la collaboration et les échanges entre la Confédération, les cantons et le corps médical. C'est dans cette collaboration et cet échange justement que le domaine «Médecins libres praticiens» pourra s'engager activement. Nous avons conscience que l'on ne pourra pas mettre immédiatement en œuvre toutes les idées ou tous les projets. Mais il faut au moins se mettre à l'œuvre pour s'assurer qu'il vaudra encore la peine, à l'avenir, d'exercer la médecine libérale.

*Dr Remo Osterwalder,  
membre du Comité central de la FMH,  
responsable du domaine Médecins libres praticiens*

---

## Les discussions de politique de santé sur les médecins libres praticiens s'intensifieront, raison pour laquelle la FMH renforce son engagement.

---

Les tâches du domaine «Médecins libres praticiens» ne sont pas encore fixées de manière définitive, mais elles sont adaptées régulièrement aux thèmes et besoins actuels. Un groupe de travail se penche déjà sur «Les soins de base 2020» et présentera ces prochains mois un projet stratégique au Comité central et aux organes politiques concernés de la FMH. C'est dans ce cadre-là justement que l'on s'est rendu compte combien la coordination et l'information sont nécessaires, car différents groupes d'intérêts ont élaboré des propositions et mis au point des projets de manière autonome et en l'absence de toute information à large échelle. Or il arrive souvent qu'un thème déterminé concerne non seulement les